

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-249 DU 5 SEPTEMBRE 1990

portant nomination de Monsieur Moïse
MENSAH en qualité de Chargé de Mission
du Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomina-
tion de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier
Ministre ;
- VU Le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouver-
nement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la Composition des Cabinets
du Président de la République, du Premier Ministre et des Minis-
tres ;
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Mr Jean Florentin
FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de
l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre,
Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;

SUR Proposition du Premier Ministre ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juillet 1990 ;

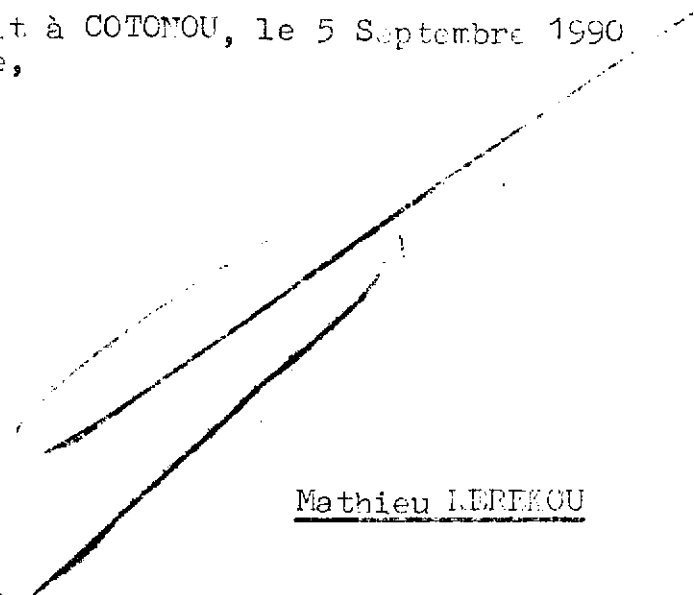
D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Moïse MENSAH est nommé Chargé de Mission du
Premier Ministre.

.../...

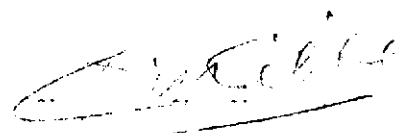
Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1990
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



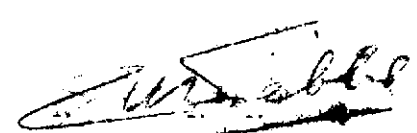
Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement absent, le Ministre de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale
Chargé de l'intérim,



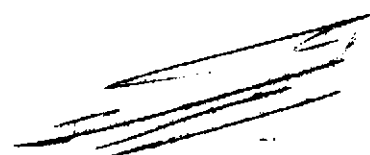
Jean Florentin FELIHO.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Jean Florentin FELIHO.-

Le Ministre des Finances



Richard ADJAHOU.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 CPC 1 PPC 1 ME 4 AUTRES MINISTERE 1
DB-DSLV-DI-DCCF-DCTP 10 ILC-DPE-INSAE-BCP 4 DEPARTEMENTS 6 IGE 2 DCCT-
GCCND 2 UNB-FASJEP-ENA-INSJA 5 BN-DAN 2 INTERESSES 7 JORB 1.-